

DEPARTEMENT
DE
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT
DE
TOURNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRESIDENT**

Arrêté n°AP-2023-32

**OBJET : NOMINATIONS DES MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE
DE RECETTES "AQUAVAURE"**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivité territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

Vu la décision n° DP-2019-161 en date du 4 juin 2019 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits du centre aquatique « Aquavaure »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 août 2023,

ARRETE

Article 1 :

Mesdames KHERDINE Kairia, BAIL Beatrice et MONTAGNON Brigitte sont nommés mandataires suppléants de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du centre aquatique « Aquavaure », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci,

Article 2 :

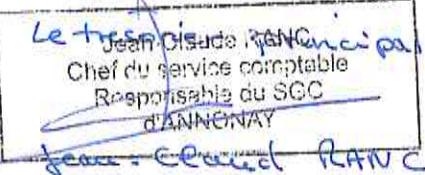
Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432 -10 du Nouveau Code Pénal,

-ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrements prévus par l'acte constitutif de la régie

Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction ministérielle n° 06-031 A-B-M du 21 Avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Davézieux, le 06/09/23

Le Président

Simon PLENET



Transmis en sous Préfecture le: 06/09/23 ID de télétransmission : 007-200072015- 20230101-44372-AU-1-1	Notifié le : 06/09/23	Affiché le :
--	-----------------------	--------------

SP

Bon pour
accord

KHERDINE Karia

mandataire suppléant

Bon pour Bail Béatrice

Feit P

mandataire suppléant

Bon pour
accord

MONTAGNON Brigitte

Signature

mandataire suppléant